



D 3.5

Cadre réglementaire appliqué aux réseaux de chaleur à base de géothermie - synthèse

Mai 2014



Co-funded by the Intelligent Energy Europe
Programme of the European Union

The sole responsibility for the content of this publication etc. lies with the authors. It does not necessarily reflect the opinion of the European Union. Neither the EACI nor the European Commission are responsible for any use that may be made of the information contained therein.

Cadre réglementaire en vigueur

Pour les réseaux de chaleur géothermiques en Europe

Contexte

Malgré l'important potentiel de la géothermie profonde dans de nombreux pays européens, les réseaux de chaleur urbains géothermiques (geoDH) ont été peu développés jusqu'à présent. Cette situation est notamment due à l'absence de politiques et de législations adéquates aux niveaux national et régional en matière de réseaux de chaleur (DH) et de systèmes de chauffage urbain géothermique.

Le projet IEE "Promotion des réseaux de chaleur urbains géothermiques en Europe» (IEE/11/813 / SI2.616373 - GeoDH) vise à promouvoir ces systèmes en supprimant les principaux obstacles non techniques.

Le rapport dédié au cadre réglementaire est l'un des principaux résultats du projet GeoDH. Il couvre 14 pays européens pour la période 2012 - 2014. Son objectif principal est de fournir des outils et des conseils efficaces pour les décideurs régionaux et locaux, afin d'établir un cadre réglementaire encourageant l'utilisation de sources d'énergie géothermique, renouvelables et propres pour les systèmes de chauffage urbain.

Objectifs et acteurs clés du cadre réglementaire

Afin de surmonter les obstacles administratifs, le présent «cadre» met en avant les principales recommandations et simplification de procédures à destination des investisseurs, des opérateurs et les décideurs politiques.

Le «Cadre» s'adresse principalement aux autorités publiques régionales qui sont en charge de la réglementation et du développement local, car elles sont particulièrement impliquées dans l'octroi de permis et dans les autres procédures liées à l'exploration, l'exploitation, l'utilisation et la gestion de l'énergie géothermique.

Les principaux intervenants ont été consultés et ont approuvé ce document. Ces propositions devraient permettre d'inciter la mise en place de réglementations régionales et locales favorables aux réseaux de chaleur géothermique en Europe.

Principales recommandations

- Les réglementations nationales et locales doivent inclure une définition des ressources d'énergie géothermiques et terminologies associées, en lien avec la Directive 2009/28/EC;
- Les droits de propriété doivent être garantis;
- Les procédures administratives pour l'octroi de permis géothermiques doivent atteindre les objectifs recherchés- elles devraient être simplifiées autant que possible et la charge incombant au requérant doit refléter la complexité, les coûts et les impacts potentiels du développement de l'énergie géothermique;
- Les règles concernant l'autorisation et les procédures de permis doivent être proportionnelles, simplifiées et transférées au niveau administratif régional, voir local si possible. La procédure administrative doit être réduite;
- La réglementation concernant les réseaux de chaleur géothermique doit être autant que possible décentralisée pour mieux s'adapter au contexte local et préciser un minimum obligatoire d'énergie issue d'énergies renouvelables, en accord avec l'article 13 §3 de la Directive 2009/28/EC;
- Une instance unique en charge de l'instruction des permis doit être mise en place;
- Toute information relative aux ressources géothermiques nécessaires pour la mise en place de réseaux de chaleur doit être facilement accessible et disponible;
- Les réseaux de chaleur à base de géothermie doivent être inclus dans les stratégies et planification énergétiques aux niveaux national, régional et local;
- Les responsables politiques et l'administration doivent être bien informés du potentiel de la géothermie;
- Les professionnels et les énergéticiens doivent être formés aux technologies de l'énergie géothermique;
- Les citoyens doivent être informés et consultés au sujet du développement de projets de réseaux de chaleur géothermique afin de promouvoir l'acceptation sociale;
- La législation doit viser la protection de l'environnement et fixer des priorités pour l'utilisation du sous-sol: l'énergie géothermique doit être prioritaire sur les autres usages tels que les combustibles fossiles non classiques, le stockage de CO₂ et des déchets nucléaires.

La mise en place de ces recommandations facilitera l'introduction de dispositions légales cohérentes et complémentaires, essentielles pour la création d'un système stable et durable pour le développement des réseaux de chaleur géothermiques en Europe.



Plus d'infos sur : www.geodh.eu

Coordinateur du projet :

European Geothermal Energy Council, Renewable Energy House, 63-67 rue d'Arlon
B-1040 Brussels, T : +32 2 400 10 24, E: com@egec.org